

Le 28 MARS 2024

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Séance du 22 mars 2024

DELIBERATION N°2024\_06

Approbation du compte de gestion 2023 de l'ARB-IG

Membres du CA de l'ARB des Îles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	David MONTOUT	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Association agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	En cours de remplacement	Pauline COUVIN
FD de chasseurs GPE	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	9 (5 titulaires + 4 suppléants)	
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)	
Représenté (pouvoir)	1 titulaire	

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 mars 2024

DELIBERATION N°2024\_06

Approbation du compte de gestion 2023 de l'ARB-IG

Membres du CA de l'ARB des Îles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	David MONTOUT	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Valérie SENE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Association agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	En cours de remplacement	Pauline COUVIN
FD de chasseurs GPE	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	9 (5 titulaires + 4 suppléants)	
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)	
Représenté (pouvoir)	1 titulaire	

Le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique,

**Vu** le Code de l'environnement ;

**Vu** la délibération du Conseil Régional de Guadeloupe n°CR/20-905 du 20 novembre 2020 relative à la validation des statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

**Vu** la délibération du Conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité n°2020-41 du 26 novembre 2020 relative à la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

**Vu** l'arrêté du préfet de la région Guadeloupe n° DEAL-RN 971-2021-02-11-001 du 11 février 2021 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

**Vu** la délibération 2022-07 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'ARB-IG notamment l'article 7 ;

**Vu** les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

**Vu** le rapport présenté en séance et la discussion qui s'en suit,

**Considérant** le compte de gestion 2023 accompagné de l'ensemble des pièces s'y rattachant, tel que dressé par le comptable assignataire de l'établissement public et dont la vue d'ensemble ci-dessous met en évidence les différentes composantes du résultat :

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N</b>				
	<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Reprise résultats exercice antérieur</b>	<b>Résultat ou solde</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>913 654,73 €</b>	<b>810 197,11€</b>	<b>710 547,67 €</b>	<b>607 090,05 €</b>
Investissement	78 294,98 €	104 032,90 €	- 50 310,45 €	- 24 572,53 €
Fonctionnement	835 359,75 €	706 164,21 €	760 858,12 €	631 662,58 €
<b>RESTES A REALISER</b>				
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>	

<b>TOTAL DES RAR</b>			
Investissement			
Fonctionnement			
	<b>RESULTAT CUMULE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>607 090,05 €</b>		
Investissement	- 24 572,53 €		
Fonctionnement	631 622,58 €		

**Considérant** que le comptable assignataire a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre nécessaires,

**Considérant** qu'il y a identité de valeur entre les écritures du compte administratif 2023 du directeur, ordonnateur de l'établissement public, et des comptes de gestion correspondants du comptable assignataire,

**APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE (hors de la présence de la Présidente et de la Direction)**

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver, conformément aux dispositions des articles R.2221-50 et 51 du CGCT, le compte de gestion de l'ARB-IG pour l'exercice comptable 2023 et décide d'approuver en conséquence :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023,
- L'exécution du budget 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**ARTICLE 2 :** De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

**ARTICLE 3 :** Le directeur de l'ARB-IG et le comptable assignataire sont chargés de l'exécution de la présente délibération

**Nombre de votants : 17**

Ne prends pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 mars 2024.

<p>La présidence :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,</li><li>- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de sa publication le 28/03/2024</li></ul> <p>A Basse-Terre, le 28/03/2024</p>  <p>Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO</p>	<p>Fait à Basse-Terre, le 28/03/2024</p> <p>La Présidence du conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe</p>  <p>Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO</p>
---	--